Quoi de neuf ?

Bulletin municipal n°51 • Décembre 2025









MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE















Coordonnées de la Mairie :
6 rue des écoles - Tél. 03 25 24 83 07
Email : mairie@maiziereslgp.fr
Ouverture **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00** et **de 13h30 à 17h30**
Entretien avec le Maire ou ses Adjoints sur rendez-vous. **Tél.** 03 25 24 83 07

Déchetterie :
Zone des Canaux
39 avenue Joseph Marie Jacquard
10100 Romilly-sur-Seine
Tél. 03 25 39 67 72

Horaires
Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h.
Mardi / Jeudi / Dimanche : 9h à 12h.
Samedi : 9h à 18h.
Fermée les jours fériés.

Santé / médecine dans la commune :

Maison médicale Michel BOURCIER
31 avenue du Général de Gaulle

Diététicienne-Nutritionniste :
Clarisse BERTHE · Tél. 06 65 17 64 81

Drainage lymphatique :
Benoite DUPONT · Tél. 06 95 45 39 79

Éducatrice spécialisée :
Laura MILCENT · Tél. 06 07 78 15 07

Hypnothérapeute :
Christine BOYER · Tél. 06 03 67 54 46

Infirmier :
Thierry PELLETIER
Tél. 03 25 21 65 66 · Mobile 07 89 83 81 64

Ostéopathe :
Baptiste DEFERT · Tél. 06 38 43 76 99

Orthophoniste :
Adèle DETERRE · Tél. 07 56 83 59 76

Pédicure-Podologue :
Alexandre GATTO · Tél. 06 76 00 19 90

Cabinet médical
19 bis rue de la République

Infirmières et soins à domicile :
Caroline DEWITTE / Erika JACQUARD
Tél. 07 77 34 75 58

Pédicure-Podologue :
Virginie PICOT · Tél. 07 88 37 62 09

Ergothérapeute :
Emilie JEANSON · Tél. 07 43 65 30 20

Pharmacie :

Pharmacie SASPORTES
29 avenue du Général De Gaulle
Tél. 03 25 24 39 38

SOMMAIRE

Mieux vivre ensemble et Infos Pratiques • 3
Édito du Maire • 4-5
Conseil Municipal • 6-9
Vie communale • 10-12
Associations • 13-15
Scolaire & périscolaire • 16-17
Développement durable • 18-19
État civil • 20

Ce bulletin municipal vous appartient !

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres de la Commission Communication :

M. Lamy, E. Pariat, M. Prévot, B. Fornes, C. Guilleminot, J.-M. Marchandiau, A. Robin.

Ce bulletin paraîtra sur le site internet de la commune.

https://www.maizieresla grandeparoisse.fr/

Création. Impression.
Imprimeries Paton / Groupe Morault
Décembre 2025

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Nuisances sonores et travaux

Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Les activités de jardinage et de bricolage génèrent parfois des nuisances sonores. Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral n° 08-2432, vos voisins vous en seront reconnaissants.
Par conséquent, pour les particuliers, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : aucune autorisation
Nous vous rappelons que toutes les nuisances sonores : musique trop forte, moteurs bruyants de véhicules (voiture, cyclomoteur), etc... sont également interdites de jour comme de nuit.
Le brûlage de végétaux et autres matières à l'air libre est interdit en agglomération.
Chacun doit tailler les haies qui débordent sur le domaine public (trottoirs, rues et chemins piétonniers), ainsi qu'assurer l'entretien et le déneigement des trottoirs devant son domicile.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.
Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération. Concernant la divagation, tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit à la fourrière.

Respect des agents municipaux

Les employés municipaux sont tout comme vous des êtres humains, donc, si vous avez une demande ou une remarque, vous êtes prié de bien vouloir le faire sans aucune agressivité, dans le respect de votre interlocuteur. Pour ce qui concerne les remarques, veillez à ce qu'elles soient justifiées !

Dépôts sauvages

La propreté de l'environnement comme de la commune est l'affaire de tous !
Si la très grande majorité de nos concitoyens en est consciente et agit dans ce sens, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée.
Les dépôts sauvages posent plusieurs problèmes :
- Nuisances olfactives,
- Dangers sanitaires,
- Et surtout des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.
Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, à côté des bennes à verre et papiers, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. De plus en plus de déchets comme des sacs de fast-food sont retrouvés dans notre commune. Faisons preuve de civisme et de bon sens.
Ce que dit la réglementation : l'article R.635-8 du Code pénal énonce qu'est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe pouvant atteindre 1500€, le fait de déposer, de jeter, d'abandonner en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit.

Stationnement sur les trottoirs

Article R417-5 du code de la route:
L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit.
Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

INFOS PRATIQUES

Nouveaux arrivants

La municipalité invite tous les nouveaux habitants à venir se présenter à la mairie dès leur arrivée. A cette occasion, un livret d'accueil et de nombreuses informations sur la vie dans notre belle commune leur seront délivrés.

PanneauPocket

Vous pouvez retrouver une grande quantité d'informations triées par rubriques sur l'application d'information PanneauPocket gérée par votre mairie comme vous pouvez le voir sur cette photo.

Pour rappel, PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur PlayStore ou AppStore selon la marque de votre appareil et de télécharger l'application. Vous pouvez aussi vous rendre à la mairie pour le faire et recevoir des conseils sur son utilisation.



ÉDITO DU MAIRE

Michel Lamy

En cette fin d'année 2025, c'est dans un climat politique sans précédent que je prends la plume pour vous faire part des derniers évènements importants pour notre commune.

En effet, de mémoire d'élu local depuis 24 ans déjà, je n'ai jamais connu une situation politique et financière aussi dégradée pour notre beau pays qu'est la France.

Nous allons devoir établir nos budgets communaux sans connaître quelles seront les dotations de l'état pour nos collectivités. Les subventions d'investissement vont être fortement diminuées et nous serons obligés de réduire notre budget d'investissement. La Région a suspendu ses subventions jusqu'au 30 juin 2026 et l'État réduit drastiquement les siennes. Les banques deviennent frileuses pour financer nos projets au vu du contexte financier international. Nous entrons dans une spirale infernale qui pénalise notre économie et, par ce biais, notre produit intérieur brut (PIB). Les entreprises souffrent et vont continuer à souffrir compte tenu d'une baisse de commandes importante des collectivités locales. Les budgets familiaux sont également sous pression et le pouvoir d'achat est en berne. Souhaitons qu'un sursaut républicain nous fasse sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et vienne éclaircir la sombre année 2026 qui s'annonce.

Par chance pour notre commune, la plupart des gros investissements sont faits et nous avons pu obtenir le maximum de subventions (État, Région, Département).

Les travaux de voirie pour accéder à l'arrière du cabinet médical sont terminés et les lots destinés à être bâtis vont pouvoir être commercialisés au début de l'année 2026.

Le montant de ces travaux s'élève à 233 525 € TTC. Après déduction faite du remboursement de la TVA (32 900 €) et du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (100 000 €), il restera 100 625 € à charge pour la commune. La partie viabilisée derrière le cabinet médical sera vendue à Troyes Aube Habitat pour y construire 14 logements seniors sur 5562 m² et la partie située derrière la pharmacie, d'une superficie de 5388 m², sera cédée à la SPL des Portes de Romilly-sur-Seine afin d'y construire 5 pavillons destinés à la location. Le montant global de ces ventes de terrain devrait s'élever à 409 000 €.

Les travaux de la deuxième tranche de l'église (réfection de la toiture, du clocher et de la nef) sont mis entre parenthèses depuis 3 mois. Notre architecte, M. Juvenel, a pris sa retraite et la personne qui lui a succédé semble porter moins d'intérêt pour notre édifice. Nous l'avons sommée, via une mise en demeure, de continuer le travail entrepris par M. Juvenel et nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous pour lancer les marchés de travaux. Si tout va bien, cette deuxième tranche devrait débuter à la fin du premier semestre 2026.

Afin de financer ces travaux, diverses subventions nous ont été accordées : 183 353 € de l'État au titre de la DETR, 148 320 € du Conseil Départemental et 50 000 € de la Région Grand Est, sans oublier les 180 903 € de récupération de TVA. Je vous rappelle que le coût estimé pour cette nouvelle tranche est de 1 111 000 € TTC. La CCPRS, quant à elle, abondera par un fonds de concours de 274 000 €, d'où un reste à charge pour la commune de 274 000 € qui sera financé par la vente des terrains désignés ci-dessus. Parallèlement, je vous rappelle que les dons effectués via la Fondation du Patrimoine sont toujours les bienvenus et continuent à ouvrir droit à une réduction d'impôt, avantage fiscal non négligeable en cette fin d'année. Pour information, le montant des dons s'élève à 25 600 € à ce jour. J'en profite pour remercier chaleureusement tous les généreux donateurs.

Dans un tout autre domaine, le Conseil Municipal, en sa séance du 06/11/2025, a délibéré à l'unanimité pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune. 19 caméras seront réparties sur le territoire maiziéron pour un montant de 233 000€ HT. La priorité sera la surveillance des entrées et sorties du village, ainsi que des équipements publics. Le but de cette installation est de lutter contre la délinquance et les cambriolages, mais aussi d'avoir une visualisation de la commune par le centre opérationnel de l'Aube (CODIS), en cas d'accident grave ou d'incendie, via un serveur détenu par le Syndicat Numérique de l'Aube ; le CODIS pourra ainsi déployer tous les moyens nécessaires. Cet équipement sera intégralement financé par la Communauté de Communes des Portes de Romilly, frais de fonctionnement compris. Toutes les communes rurales de la CCPRS (hors la ville de Romilly qui est déjà dotée de caméras) seront ainsi équipées avec un total de 56 caméras pour un montant global de 512 400 € HT.

Tout ce dispositif devrait être fonctionnel à partir de l'automne 2026.

Comme chacun a pu le constater, le pont de la voie de l'Orme est de nouveau ouvert à la circulation. Le tablier du pont (propriété de la SNCF) est incontestablement bien fait avec un élargissement de la voirie de pratiquement 50 centimètres et permet une sécurisation optimale de la voie ferrée et des futures caténaires. Pour le reste, quel gâchis !!! La route d'accès, propriété communale, a été réduite de part et d'autre du pont créant un véritable goulot d'étranglement pour les usagers, avec une possibilité de croisement de deux véhicules légers très compliquée et impossible entre une voiture et un poids lourd. Tout cela, bien sûr, sans visibilité sur le trafic arrivant en face. Je tiens à préciser que la commune n'a jamais été contactée pour cet aménagement. L'emprise est communale et les travaux ont été entrepris par SNCF Réseau sans avis de la Mairie et sans déclaration de travaux ; nous n'avons été conviés à aucune réunion de chantier. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de contester cet équipement. Une réunion en urgence a été programmée le jeudi 4 décembre en présence du directeur de projet SNCF réseau. Un feu rouge sera installé au frais de la SNCF pour sécuriser les lieux. En attendant cet équipement, j'en appelle à la vigilance et à la prudence afin d'éviter tout accident.

Je tenais également à vous faire part de mon exaspération par rapport au manque de civisme de certains Maiziérons (toujours les mêmes) au sujet des stationnements sur les trottoirs qui sont réservés en priorité aux piétons. Il est quand même inadmissible que ces derniers soient contraints de marcher sur la route au risque d'un accident. J'ai sensibilisé la gendarmerie à cet effet et des procès-verbaux seront dressés.

Pour conclure, les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains avec, bien entendu, la constitution d'un nouveau Conseil Municipal qui sera élu au mode de scrutin de liste paritaire proportionnel. La liste des candidats à cette élection devra être composée de femmes et d'hommes, à parité égale, au nombre de 19 minimum, qui siégeront pour 6 ans.

L'équipe de rédaction de ce « Quoi de Neuf » sera donc renouvelée avec des idées nouvelles et une nouvelle façon de travailler « ensemble ».

Je ne peux d'ailleurs que féliciter et remercier cette équipe qui a œuvré et passé énormément de temps pour vous apporter une information de qualité et la plus fiable possible. A l'initiative de la diffusion d'informations et d'alertes via l'application PanneauPocket, le responsable de la commission « communication » ne peut également que s'en féliciter aujourd'hui.

Comme vous pouvez le constater, être conseiller municipal, ce n'est donc pas seulement être présent aux séances de Conseil Municipal, c'est aussi être présent aux cérémonies officielles, siéger aux différentes commissions municipales et œuvrer au sein de l'AMLS pour vous divertir en organisant des fêtes et manifestations tout au long de l'année.

A ce titre, je ne peux qu'être fier et satisfait du travail de qualité qui a été accompli tout au long de ce mandat et je ne remercierai jamais suffisamment tous les membres du Conseil Municipal qui m'ont fait confiance et se sont investis sans compter pour le service public, dans l'esprit de servir et non pas de se servir.



Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2026. Prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers !

Notre commune bouge avec beaucoup de dynamisme. Une des conséquences est la multiplicité des sujets abordés lors des réunions du Conseil Municipal et donc des délibérations qui sont prises et votées. Dans ce bulletin municipal, seul un extrait de ces délibérations est soumis à votre lecture, les faire toutes paraître rendrait la consultation très laborieuse et n'aurait, pour certaines, que peu d'intérêt.
Cependant, comme le souhait de transparence guide votre Conseil Municipal, il est normal que, pour les délibérations retranscrites, soit expliquée la démarche qui a conduit au vote final. Lorsque l'ordre du jour de la réunion est dense, ça peut paraître long, mais, quoi qu'il en soit, nécessaire !
Si vous souhaitez lire dans leur intégralité les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, vous pouvez soit les consulter sur le panneau d'affichage devant la mairie ou bien aller sur le site internet de la commune « https://www.maizieres-la-grande-paroisse.fr/ » à la page « communiqués/infos ».

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL-Xdemat.

Par délibération n° 2012_12 du 15 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XELEC, XSMS, ...

À cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée Générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont, chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention.

Construction d'un cabinet médical - demande de fonds de concours d'aide au développement des communes membres de la CCPRS.

Par délibération du 21 décembre 2020, le projet de construction d'un cabinet médical a été approuvé afin de renforcer l'attractivité de la commune auprès des professionnels de santé.

Les travaux ont fait l'objet de subventions énumérées ci-après :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 313 425,00 € ;
- Dotation de Soutien à l'investissement (DSIL) 153 556,00 € ;
- Région Grand Est : 187 696,00 € ;

Soit un total de 654 677,00 €.

Les travaux sont maintenant terminés. Le coût total s'élève à 1.025.516,72.€.HT, soit 1 230 620,05 € TTC, d'où un reste à charge pour la collectivité de 370.839,72 €.

Le montant maximum global des subventions est plafonné à 80% du coût HT des travaux, soit

820 413,38€ .L'opération a déjà bénéficié de l'octroi de subventions, dont le montant total s'élève à

654 677,00 €. Le montant de la demande de fonds de concours dans le cadre de l'aide au développement des communes membres de la CCPRS pourrait être de 185 419,86 €, à savoir 50% du reste à charge pour la commune, engendrant ainsi un dépassement du plafond subventionnable. Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter un fonds de concours auprès de la CCPRS à hauteur de 165 736,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite un fonds de concours d'un montant de 165 736,38 € auprès de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au titre de l'aide au développement des communes membres. Le reste à charge de la Commune sera de 205 103,34 €.
Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h50.

SÉANCE DU JEUDI 28 AOÛT 2025

Travaux pour compte de tiers - Fixation du tarif.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un service de proximité pour répondre à certaines situations exceptionnelles rencontrées par les personnes âgées, en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de mobilité, en mettant à disposition des agents techniques pour l'exécution de diverses prestations pour le compte de tiers, comme principalement l'évacuation des déchets verts, et ce de manière ponctuelle et exceptionnelle.

Afin d'assurer plus de clarté et d'efficacité dans la gestion de ces demandes, il convient d'actualiser les modalités fixées par délibération du 28 avril 2009.

Compte tenu de l'augmentation de la masse salariale, il est également proposé de fixer le tarif horaire forfaitaire à 30 € par heure d'intervention, couvrant les coûts de personnel et de matériel.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- valide la pérennité du service de proximité tel qu'exposé ci-dessus ;
- dit que cette aide ne constitue, en aucun cas, une prestation régulière ni un service systématique. Les demandes seront accordées au cas par cas par Monsieur le Maire, ou son représentant, en fonction des disponibilités des agents communaux ;
- fixe le tarif horaire à 30 € par agent mobilisé et précise que toute heure commencée est due ;
- précise que la présente délibération abroge la délibération du 28 avril 2009 précitée.

Location à usage professionnel du local communal sis 19 bis, rue de la République (pour partie) au profit de Mme Émilie JEANSON – Ergothérapeute.

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par Émilie JEANSON pour la location d'un local afin d'y exercer son activité d'ergothérapeute.

Après contact pris avec les locataires du cabinet médical sis 19 bis, rue de la République désignées ci-dessus, il s'avère que Virginie PICOT serait prête à céder une salle de consultation qu'elle n'occupe que très rarement et les infirmières accepteraient de partager leur salle d'attente.

Tout en respectant l'indépendance de chacun, il serait ainsi possible de permettre à Émilie JEANSON d'intégrer le cabinet médical en redéfinissant les parties affectées à chaque professionnel de santé comme suit :

• Émilie JEANSON :
- une salle de consultation d'une superficie de 16 m²,
- une salle d'attente d'une superficie de 11,75 m² partagée avec le cabinet infirmier, soit 5,875 m²,

soit un total de 21,875 m².

• Virginie PICOT :
- une salle d'attente d'une superficie de 10 ,65 m²,
- une salle de consultation de 17,95 m²,
- un bureau de 10,45 m²,
- un grenier de 15 m²,

soit un total de 54,05 m².

• Le cabinet d'infirmières :
- une salle de soins d'une superficie de 9,15 m²,
- une salle d'attente partagée avec l'ergothérapeute, soit 5,875 m²,

soit un total de 15,025 m².

L'entrée, le couloir et les WC seront, quant à eux, partagés par l'ensemble des professionnels.

Le Conseil Municipal décide de louer à Émilie JEANSON, ergothérapeute, dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée de six ans à compter du 1er septembre 2025, les locaux du cabinet médical sis 19 bis, rue de la République.

Élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis dans le cadre de la constitution de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Monsieur le Maire fait connaître que, par courrier du 2 juillet 2025, Monsieur le Président du Conseil Départemental l'a invité à procéder :

1 - à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la Commune (2 titulaires et 1 suppléant), d'une part ;

2 - à la désignation de 4 propriétaires forestiers, dont 2 titulaires et 2 suppléants, d'autre part ;

tous appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis appelant les candidats à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis à se faire connaître a été affiché en Mairie le 28 juillet 2025, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats : MM. BOUREL Michel, JOLY Gérard et CARTIER Thierry qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : M. BOUREL Michel et M. JOLY Gérard, en qualité de titulaires, et M. CARTIER Thierry, en qualité de suppléant (à la demande de l'intéressé).
Compte tenu du nombre de candidats par rapport au nombre de sièges à pourvoir, Monsieur le Maire propose de voter à mains levées, ce que les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité.

› Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

✔ PROCÈDE à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Élection des 2 propriétaires titulaires :

Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de 7 voix.

Ont obtenu au premier tour :

M. BOUREL Michel	13 voix
M. JOLY Gérard	13 voix

Élection du propriétaire suppléant :

Le nombre de votants étant de 13, la majorité requise est de 7 voix.

A obtenu au premier tour :

M. CARTIER Thierry	13 voix

• Compte-tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux sont élus :
- Membres titulaires :
M. BOUREL Michel
M. JOLY Gérard
- Membre suppléant :
M. CARTIER Thierry

- DÉSIGNE en qualité de propriétaires forestiers pour siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier :
- M. JOLY Michel (titulaire)
- Mme HENRIOT Joëlle (titulaire)
- M. DOMINGO José (suppléant)
- M. GUILLEMINOT Christian (suppléant)

- PRÉCISE que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sera représentée par Monsieur le Maire.

Création du Syndicat mixte ouvert "Aube Numérique" – Approbation des statuts et désignation d'un représentant.

Afin de répondre au souhait grandissant d'un certain nombre de collectivités auboises tendant à la mise en œuvre d'une solution mutualisée pour la gestion des dispositifs de vidéoprotection et le déploiement de solutions innovantes permettant de faciliter la gestion d'équipements et d'infrastructures en lien avec les transitions énergétiques et renouvelables, le Département de l'Aube a proposé courant 2024 la création d'un syndicat numérique, dénommé « Syndicat Aube Numérique ».

Ainsi, ce syndicat mixte ouvert aurait pour objet de favoriser la transformation numérique du territoire aubois et de contribuer au développement de services numériques mutualisés par le déploiement d'infrastructures (hors FTTH) et de mettre en œuvre des services d'usages numériques au bénéfice de ses membres.

Au vu de l'intérêt pour la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse de participer à une démarche mutualisée en matière de services et d'infrastructures numériques, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n° 2025_D_01, en date du 27 février 2025, la création du futur Syndicat mixte ouvert Aube Numérique et l'adhésion de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse à ce syndicat pour ce qui relève de la compétence en matière de vidéoprotection décrite à l'article L. 132-14 du Code de Sécurité Intérieure et du déploiement d'un réseau d'objets connectés.

La création effective de ce syndicat interviendra par le biais d'un arrêté préfectoral pris après approbation définitive des statuts par l'ensemble des membres. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les statuts du Syndicat Aube Numérique.

En outre, l'article 7.1 de ces statuts prévoit les règles de désignations des membres du Comité syndical. Ainsi, chaque commune de moins de 2 000 habitants doit désigner un délégué et un suppléant, ce délégué disposant d'une voix au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve les statuts du Syndicat mixte ouvert Aube Numérique dans leur intégralité;
- procède au scrutin public pour la désignation des représentants de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse au sein du Comité Syndical ;
- désigne les représentants de la Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse pour siéger au sein du Comité syndical comme suit :
- en qualité de titulaire : M. Michel LAMY
- en qualité de suppléant : M. Hubert FLORENTIN
- précise que, parmi les représentants précédemment désignés, M. Michel LAMY souhaite se porter candidat, dans le cadre de la désignation par scrutin, des neuf délégués et neuf suppléants qui représenteront l'ensemble des petites communes au sein du Comité Syndical.

Convention de mise à disposition d'un agent de restauration scolaire au profit de l'IME Verger Fleuri.

Considérant, d'une part, le renouvellement de la convention avec l'Association APEI Aube, gérant de l'Établissement IME Verger Fleuri, pour la fourniture des repas de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2025 et d'autre part, qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe de restauration de l'Établissement IME Verger Fleuri pour assurer cette prestation ; il est proposé à l'assemblée de mettre un agent de restauration à disposition dudit Établissement. Il est précisé que l'agent concerné a donné son accord.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Association APEI Aube pour la mise à disposition d'un agent de la Commune au profit de l'Établissement IME Verger Fleuri conclue pour la période allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Dérogation du Maire au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2026.

Les établissements de commerce de détail peuvent bénéficier, après avis du Conseil Municipal, d'une autorisation exceptionnelle d'ouverture les dimanches, sur décision de Monsieur le Maire.

L'article L. 3132-26 du Code de Travail accorde au Maire le pouvoir d'autoriser l'ouverture des commerces de détail et l'emploi de salariés jusqu'à 12 dimanches par année civile.

En raison de la forte fréquentation de ces magasins pendant les périodes de soldes, de fêtes de fin d'année ou encore pour la rentrée scolaire, les achats des familles seraient facilités en ces périodes de forte activité commerciale.

Après avoir pris connaissance des demandes transmises concernant les dimanches suivants :

> Soldes d'hiver	11 janvier
> Soldes d'hiver	18 janvier
> Soldes d'été	28 juin
> Soldes d'été	05 juillet
> Rentrée scolaire	06 septembre
> Black friday	15 novembre
> Black friday	22 novembre
> Black friday	29 novembre
> Fêtes de fin d'année	06 décembre
> Fêtes de fin d'année	13 décembre
> Fêtes de fin d'année	20 décembre
> Fêtes de fin d'année	27 décembre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'attribution d'une dérogation au repos dominical pour les commerces de détails présents sur le territoire, pour une ouverture exceptionnelle les dimanches mentionnés ci-dessus, pour l'année 2026.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine - Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est l'une des mesures issues de la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain afin de mobiliser et de fédérer des acteurs locaux autour d'un projet commun de santé dans l'ambition de lutter contre les inégalités territoriales de santé par une réponse de proximité adaptée.

Le CLS est un outil visant à coordonner et renforcer les actions en matière de santé sur un territoire défini ; son objectif est d'améliorer l'état de santé de ses administrés visant quatre directions :

1 > renforcer la démographie médicale,

2 > agir en matière de prévention et de promotion de la santé,

3 > améliorer l'accompagnement et la prise en charge des aînés,

4 > innover en matière de santé.

La ville de Romilly-sur-Seine a signé, le 17 février 2015, son premier CLS. Fort d'un bilan positif, un CLS 2ème génération a été signé pour la période 2019 – 2023, dont l'objectif principal était de proposer des parcours de santé plus cohérents et mieux adaptés à l'échelon local.

Le 10 janvier 2024, la Préfecture de l'Aube et l'Agence Régionale de Santé Grand Est ont confirmé leur volonté de poursuivre cette action par un CLS III en le proposant à l'échelle de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Afin de pouvoir élaborer et coordonner les dispositifs de ce CLS 3ème génération, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) a approuvé la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale comme suit :

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Élaboration et coordination des dispositifs contractuels d'un Contrat Local de Santé. »

Il est proposé aux communes membres de se prononcer sur la modification de cet intérêt communautaire.

La Commune de Maizières-la-Grande-Paroisse veut continuer à mener une politique de santé active basée sur les problématiques rencontrées sur l'ensemble du territoire. Considérant que ce contrat est une opportunité de reconnaître l'engagement de la Commune pour la santé de ses administrés, le Conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Questions diverses.

Un point est fait par Monsieur le Maire sur les actualités et les affaires communales en cours :

Recrutement d'un agent d'accueil :

Irène JEUNEMAITRE sera recrutée en qualité d'agent d'accueil à compter du 1er octobre prochain.

Elodie JULIEN, qui occupait ce poste jusqu'à présent, travaillera en binôme avec Nadine JOLY afin de reprendre les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie en remplacement de cette dernière à compter du 1er janvier 2026.

Abandon du projet de construction de maisons partagées « Âges et Vie » :

Suite à l'abandon du projet de construction de 2 maisons partagées destinées aux personnes âgées annoncé en janvier dernier par « Âges et Vie Habitat », la société sollicite maintenant la commune pour faire valoir la clause résolutoire prévue à l'acte de vente, par anticipation, permettant à la Commune de récupérer la pleine propriété du terrain aux mêmes conditions financières.

Pour rappel, la vente des parcelles communales destinées à ce projet avait été conclue en date du 25 mai 2023 moyennant le prix de 89 670 €.

Considérant que l'acte de vente stipule que la clause résolutoire pourra être mise en œuvre à défaut de démarrage des constructions dans un délai de 3 ans à compter de la signature dudit acte, soit au plus tard le 25 mai 2026, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attendre le vote du budget 2026 pour entériner sa décision.

Lancement de travaux de voirie :

Des travaux d'aménagement de voirie devrait débuter aux alentours de mi-septembre afin de desservir 2 futurs projets :

- Construction d'un village seniors de 12 logements locatifs, projet porté par Troyes Aube Habitat, qui sera situé derrière la maison médicale sise RD 619 ;
- Aménagement d'un lotissement de 5 pavillons locatifs « standing » qui sera situé derrière la pharmacie. Pour ce faire, la SPL des Portes de Romilly-sur-Seine, porteuse du projet, nous propose d'acquérir les parcelles communales concernées d'une contenance totale de 5842 m² au prix de 45 € / m², soit 262 080 €.

Collecte de dons pour la restauration de l'église :
À ce jour, la collecte de dons à la Fondation du Patrimoine s'élève à 23 290 €.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Lettres de poilus et soldat inconnu



Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, les membres du conseil municipal, les représentants des associations, les porte-drapeaux, les pompiers, les enfants de l'école et la société musicale « la Renaissance » étaient réunis pour rendre hommage aux Poilus et aux soldats morts pour la France. Monsieur le Maire a expliqué avec pédagogie les moments importants de la cérémonie aux enfants présents qui ont lu avec émotion des lettres de poilus. Cette année, le soldat inconnu était à l'honneur dans le discours de circonstance. Mais qui était-il ?

Après la signature de l'Armistice à Rethondes (Oise) le 11 novembre 1918, la France entame une longue période de deuil: 1,4 million de soldats sont morts ou disparus, 3,6 millions sont blessés, plus de 500 000 ont été faits prisonniers. Les corps des soldats sont rassemblés et inhumés dans des cimetières militaires et des nécropoles nationales, comme Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) ou Douaumont (Meuse). Les ossuaires regroupent les corps non identifiés. Toutes les communes élèvent des monuments aux Morts.

Le 20 novembre 1916, alors que la bataille de Verdun fait encore rage, le président du Souvenir Français de Rennes, Francis Simon, suggère que la France honore, au Panthéon à Paris, un soldat mort pour la Patrie. L'idée est lancée.

Le 8 novembre 1920, les députés votent une loi à l'unanimité afin que les honneurs du Panthéon soient rendus aux restes de l'un des soldats non identifiés « morts au champ d'honneur » et que sa dépouille soit inhumée sous l'Arc de Triomphe.

Le 10 novembre 1920, le soldat Auguste Thin, fils d'un combattant « Mort pour la France », est choisi pour désigner le « Soldat Inconnu ».

Huit corps de soldats non identifiés, recueillis dans les différents secteurs du front, sont alors transportés dans la citadelle de Verdun. En présence du ministre des Pensions, André Maginot, un soldat est chargé de déposer un bouquet sur l'un des huit cercueils qui sera ensuite transporté à Paris.

Le 11 novembre 1920, après une cérémonie émouvante au Panthéon, ce cercueil est déposé dans l'une des salles de l'Arc de Triomphe aménagée en chapelle ardente. Le 28 janvier 1921, le « Soldat Inconnu » est inhumé dans un caveau sous l'arche principale, face aux Champs-Élysées.

Jeudi 4 décembre, Cambrai

Ma chère Louise,

Comment ça se passe à Toulouse? J'espère que tu vas bien. J'aimerais bien être agriculteur, tuer des gens ne me plait pas le moins du monde.

Hier, je suis allé sur le No man's land. C'était affreux, crois-moi. J'ai été blessé à la hanche. Je suis resté deux jours à l'infirmerie.

En ce moment même où je t'écris, je suis dans les tranchées. Il fait froid, il y a de la boue et des rats, qui parfois grignotent nos réserves de nourriture. La nuit, nous dormons sur de la paille. J'arrive à peine à fermer l'œil : les allemands envoient des obus à longueur de temps. Beaucoup sont malades, d'autres morts, allongés plein de sang. Ça me fait de la peine. Heureusement, Tim ne me voit pas... D'ailleurs, comment va-t-il? Dis-lui que je l'aime.

Avec tout ça, j'arrête de chanter... Je suis triste et malheureux. J'espère que l'enfer sera bientôt fini...

Vous me manquez. Je t'aime tendrement.

Ton mari, Michel.

Souscription pour les travaux de l'église



Nous vous rappelons qu'une souscription a été mise en place par la Fondation du patrimoine afin de récolter des fonds d'aide pour la restauration de l'église. Pour faire un don, vous pouvez soit venir chercher un bulletin à la mairie, soit vous rendre sur le site : « www.fondation-patrimoine.org/100115 ».

D'autre part, les peintres de la Maiziéronissime ont décoré des ardoises démontées de la toiture de l'église. Ces ardoises sont disponibles à la vente avec une contribution minimale de 20 €, le jeudi entre 17h30 et 20h00 à la maison des associations. L'intégralité de la recette de cette vente sera reversée à la Fondation.

Ça bouge encore le long de « la 19 » !

L'aménagement du terrain de 17.382 m² situé le long de « la 19 » acquis par la commune en 2020 se poursuit. Après la construction de la pharmacie, de la maison médicale et du salon de coiffure & esthétique, des travaux d'aménagement de voirie ont été effectués afin de desservir 2 futurs projets :

- Construction d'un village seniors de 14 logements locatifs, projet porté par Troyes Aube Habitat, qui sera situé derrière la maison médicale,
- Aménagement d'un lotissement de 5 pavillons locatifs « standing » qui sera situé derrière la pharmacie. La SPL des Portes de Romilly-sur-Seine, porteuse du projet, va acquérir les parcelles communales concernées.



Et pour nos aînés, un colis de Noël !



Comme chaque année, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) avait proposé aux personnes de plus de 70 ans de la commune de choisir entre le repas ou le colis de fin d'année. En mai, le traditionnel « Repas des anciens » a réuni 119 personnes qui avaient préféré se retrouver pour un moment convivial.

Les autres personnes qui avaient opté pour le colis, 45 couples et 108 personnes individuelles, ont pu venir chercher leur colis de Noël en mairie en décembre ou le recevoir à leur domicile par les membres du CCAS.

De plus, 10 colis de friandises ont été remis aux personnes hospitalisées à cette date.

En espérant que cela contribue à rompre leur isolement et apporter un peu de joie dans leur quotidien.

Élections municipales 2026 : dates et inscription



Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

› Comment s'inscrire sur les listes électorales et jusqu' à quand ?

En ligne ou jusqu'au 4 février 2026 via le site du service-public.fr ou en mairie jusqu'au 6 février 2026.

Certaines situations (déménagement récent, naturalisation, 18e anniversaire, etc.) permettent une inscription jusqu'au 5 mars 2026.

› Qui peut s' inscrire ?

Pour pouvoir voter, il faut remplir deux conditions :

- être Français (ou ressortissant d'un pays de l'Union européenne pour le vote municipal) et être majeur (18 ans ou plus) avant le scrutin et jouir de ses droits civils et politiques.
- avoir un lien avec la commune : domicile principal, qualité de contribuable ou gérant de société.

› Quels justificatifs fournir ?

- pièce d'identité, justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) et le formulaire officiel (formulaire n° CERFA 12669).

Le vote municipal concerne la vie de votre commune: il vous permettra d'élire vos conseillers municipaux et communautaires, un acte citoyen important qui détermine la composition de votre conseil municipal et intercommunal pour plusieurs années.

Les habitants sont invités à vérifier leur situation et à effectuer leurs démarches dans les délais afin de pouvoir participer au scrutin.

La Fête Patronale 2025



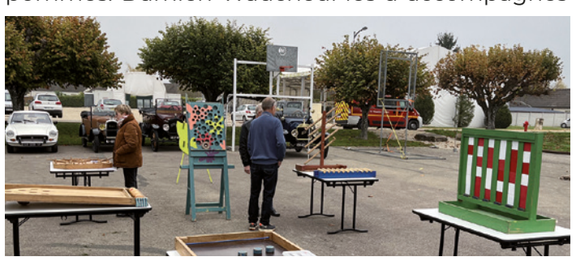
Ce 12 octobre 2025, le Saint patron de la commune « Saint Denis » (9 octobre) a été célébré lors d'une journée sous le soleil de l'automne et avec de nombreuses activités.

Nous nous sommes rassemblés autour de la maison des associations, avec les Sapeurs-Pompiers de la commune et un parcours sportif où chacun a pu se défier, de nombreux rires et encouragements ont été entendus.

Sur le plateau d'évolution, vous avez retrouvé différents producteurs, artisans, un troc aux plantes. Damien Lucquin et nos habituels bénévoles de l'AMLS avec Patrick Damon, ont pressé vos pommes. Damien Waucheul les a accompagnés avec les marrons chauds. Une structure gonflable a été mise à disposition pour que les plus petits puissent jouer sous la responsabilité de leurs parents, ainsi que des jeux en bois géants pour petits et grands. Vous avez pu admirer les voitures de collections de Geoffroy Cholley, Damien Waucheul, Bruno Boutier et Sophie Desliens.

A 11h30, juste avant l'apéritif offert à la population, l'AMLS a récompensé les gagnants du concours de la plus grosse citrouille.

On a pu se régaler avec la paëlla cuisinée sur place et avec le food truck. Le plateau d'évolution a vu la population s'attabler et partager une journée fort sympathique et très conviviale.





Téléthon 2025 : « l'union fait la force »





La chanteuse Santa a ouvert la 38ème édition du Téléthon qui a eu lieu les 5 et 6 décembre.

Pour notre commune, cela a commencé plus tôt : le week-end du 28 au 30 novembre.

Le vendredi soir, l'Étoile a organisé une randonnée pédestre et une marche nordique. Malgré la pluie, 20 courageux participants ont arpenté les rues de la commune avant de partager une soupe à l'oignon préparée et offerte par le restaurant « Le Point ».

Le samedi, toujours proposés par l'Étoile, il y avait une activité découverte athlétisme pour les enfants le matin et un concours de « boules molles » l'après-midi. Le soir, 29 convives se sont retrouvées autour d'une copieuse choucroute. 279 € ont ainsi été récoltés pour le Téléthon.

Dimanche, réunis autour de l'AMLS, des bénévoles de plusieurs associations du village (le Karaté Club, la Boule maiziéronne, la Renaissance, la Maiziéronissime, le Club Loisirs, les Sapeurs Pompiers, l'Étoile, l'Union Sportive de Taekwondo, Bienvenue à Maizières, Maizières Ludix) ont contribué au loto qui a réuni 240 personnes. Une véritable soupe aux cailloux où chacun a pu apporter son aide physique, des gâteaux, des dons de lots, des boissons....

Ce loto a permis de reverser une somme de 3890 € à l'AFM Téléthon. Une réussite collective au profit d'une belle cause.

La Maiziéronissime célèbre l'art avec son exposition annuelle de peinture et sculpture





L'association La Maiziéronissime a tenu son événement artistique incontournable, les 15 et 16 novembre dans la salle polyvalente, en présentant son exposition annuelle de peinture et sculpture avec la présence de l'invitée d'honneur Valérie Keirsschieter, aquarelliste illustratrice professionnelle depuis 1996, naturaliste et paysagiste.

Fidèles à la tradition, les artistes peintres amateurs de La Maiziéronissime ont été sollicités pour réaliser une création inspirée du thème de l'année : la musique. Pour enrichir ce moment, la formation La Renaissance a offert une prestation musicale remarquée pendant le vernissage.

Cette manifestation a offert aux habitants de Maizières la Grande Paroisse et des environs l'occasion de découvrir le talent et la créativité d'une vingtaine d'artistes locaux et des membres de l'association. Un événement riche en couleurs et en styles.

L'exposition a réuni une grande diversité d'œuvres, témoignant de la richesse des techniques et des inspirations des participants. Les visiteurs ont pu admirer :

- Des toiles réalisées à l'huile ou à l'acrylique, offrant des rendus variés, du classique au contemporain.
- Des aquarelles et des pastels.
- Une pluralité de thèmes abordés : paysages locaux, portraits, natures mortes et créations abstraites, permettant à chacun de s'identifier à une œuvre.
- Des ardoises de l'église, peintes par les membres de l'association, proposées à la vente au profit de la Fondation du Patrimoine qui reversera la somme à la municipalité pour aider à la réfection de l'église Saint Denis.
- Les dessins des enfants de l'école de Maizières et également ceux du centre de loisirs « Les Galopins » sur le thème de la musique.

Le football s'invite à l'école de Maizières

Le club de football Saint Méziéry a organisé, en début d'année scolaire, une série d'initiations au football pour les élèves de l'école de Maizières.

Cette action, ciblant les classes de CP, CE1 et CE2 de M. Métry et Mme Perre, a été menée par le président du club, Nicolas Choiselat, et Fabien Azil, conseiller technique du district de l'Aube.

Les écoliers ont participé avec enthousiasme aux différents ateliers, combinant exercices techniques et activités ludiques.

Comme l'a souligné Nicolas Choiselat, cette initiative s'inscrit dans plusieurs démarches pour le club :

- Rayonner et se faire connaître dans les communes voisines.
- Susciter des vocations chez les plus jeunes.
- Faire découvrir la pratique du football aux jeunes filles.

Face au succès de cette intervention, l'école de Maizières prévoit de reconduire l'opération en fin d'année scolaire, cette fois-ci pour les élèves de CM1 et CM2.

Halloween à Maizières : frissons, rires et jeux en folie !

La 3e édition d'Halloween organisée par Maizières Ludix a transformé la salle polyvalente de Maizières en un véritable univers de jeux et de surprises ! Pendant deux jours intenses, petits et grands ont été plongés dans une ambiance festive, colorée et un peu... effrayante !





Le cœur de l'événement ? Les jeux de société, évidemment ! Les visiteurs ont pu se mesurer dans des parties endiablées de Loup-Garou de Thiercelieux, de Salem et de nombreuses autres nouveautés ludiques. Entre stratégie, bluff et éclats de rire, les tables ont été animées non-stop, chacun essayant de déjouer les plans de ses adversaires. Les passionnés ont également pu découvrir de nouvelles sensations et partager leur enthousiasme avec d'autres amateurs, renforçant l'esprit de convivialité et de complicité.

Mais Halloween, ce n'est pas seulement jouer... c'est aussi se déguiser ! Le concours de costumes a mis en avant l'imagination et la créativité des participants, des plus petits aux adultes, avec des looks parfois effrayants, parfois hilarants, mais toujours spectaculaires.

La tombola, très attendue, a ajouté suspense et excitation tout au long du week-end, permettant aux participants de repartir avec des lots surprenants et ludiques. Et bien sûr, les traditionnels bonbons et animations ont complété le tableau, faisant le bonheur des enfants et créant une atmosphère joyeuse et conviviale.

Une chose est sûre : la 4e édition s'annonce encore plus spectaculaire.

Forum des associations

Le 13 septembre 2025, les différentes associations de la commune (culturelles, sportives, loisirs, ...) se sont retrouvées lors du troisième forum sous le boulodrome afin de présenter leurs activités et prendre des inscriptions. La Renaissance a joué quelques morceaux, les associations sportives ont effectué des démonstrations de leurs différentes activités et, pour les autres, elles étaient à votre écoute. Quant à l'animation, elle a été assurée par les bénévoles.

La journée s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur. Le public s'est déplacé et intéressé aux différents stands proposés. Les membres des associations ont partagé, le temps de midi, un moment fort sympathique autour d'un repas sorti du panier.

Maizières-la-Grande-Paroisse au cœur de la pop culture avec la « Little World Geek Convention »



Le dimanche 14 septembre, Maizières-la-Grande-Paroisse est devenue, le temps d'une journée, la capitale de la culture geek ! La salle polyvalente a accueilli la Little World Geek Convention, un événement organisé par l'association Little World qui a attiré plus de 500 visiteurs, petits et grands, venus partager leur passion pour les univers fantastiques, les jeux vidéo et les objets de collection. Dès l'entrée, les visiteurs ont été plongés dans un monde foisonnant de couleurs et de créativité. Des stands proposaient des articles uniques, des mangas aux figurines rares, en passant par des goodies collectors qui ont fait briller les yeux des amateurs les plus aguerris. Les animations, les artistes ont permis à chacun de s'amuser et de se plonger dans l'univers fantastique et ludique de la convention.

Elle a également été l'occasion de rencontres exceptionnelles : des invités renommés ont partagé anecdotes, conseils et expériences avec leurs fans, tandis que les cosplayeurs ont transformé la salle en véritable défilé de personnages emblématiques, émerveillant petits et grands. Les photos se sont multipliées, immortalisant des costumes impressionnants et des moments de complicité. L'ambiance conviviale et festive a fait de cette journée un véritable succès pour les amateurs de pop culture.

Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain : le 13 septembre 2026, pour une nouvelle édition.

Tous unis pour Maizières Rose



Samedi 18 Octobre 2025, les associations de Maizières la grande Paroisse se sont unies afin de soutenir une cause, celle de « Octobre Rose ».

« Octobre Rose » est une campagne destinée à sensibiliser les personnes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Le cancer du sein, le plus fréquent chez les femmes est la 1ère cause de mortalité par cancer. Plus de 12000 décès par an sont déclarés en France, 1 femme sur 8 risque d'être touchée par cette maladie au cours de sa vie. Même s'il est rare, il peut également toucher les hommes, cela représente environ 600 cas par an.

Plusieurs associations ont répondu présentes pour cette journée.

Le matin, une randonnée pédestre et un Color Run organisés par « L'Étoile de Maizières » et « M-Fit » ont eu lieu au départ du stade, attirant un nombre très important de personnes, le tout supervisé par les sapeurs-pompiers de Maizières.

Des obstacles et des lancers de poudre colorée ont rythmé la course, accompagnée des rires des participants et des instruments de « La Banda » de l'association « La Renaissance » qui encourageaient les coureurs en musique.

Chacun est parti avec des souvenirs plein la tête, une boisson chaude et une médaille en prime pour chaque participant.

La section « Sport comme médicament » de l'Étoile a tenu la traditionnelle tombola tout au long de la journée, permettant de repartir avec un des nombreux lots proposés à cette occasion.

L'après-midi, les enfants ainsi que leurs accompagnants ont pu en apprendre davantage sur l'histoire de Maizières, à travers une chasse aux trésors organisée par l'association « Histoire et Patrimoine ».

Octobre Rose

Pour les adultes, il a fallu se creuser la tête à travers une série d'énigmes à résoudre pour ouvrir le coffre de « Maizières Ludix ».

S'en est suivi une représentation de danse du groupe « adultes » de Modern Jazz et de la Danse en ligne de l'association « Bienvenue à Maizières ». Tout cela mixé à des démonstrations de sports de combat, tels que le judo et le Taekwondo, nous mettant tous en haleine.

Sur place, il y avait bien entendu la vente de gourmandises telles que des pâtisseries ou bien des crêpes, soigneusement préparées par « La Maiziéronissime », qui exposait des ardoises sur le thème de la maladie.

Pour terminer la journée en douceur, les personnes ont pu profiter de séances de sono-thérapie, de massage des mains, ainsi que d'une séance de Yoga, permettant de se relaxer.

Cette journée, aura permis de récolter au total 2112 €, reversés à l'antenne de Troyes de la ligue contre le cancer du sein, qui était présente à l'évènement durant toute la matinée. Un franc succès.

La prochaine édition est d'ores et déjà fixée au samedi 3 Octobre 2026. Alors, si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à cocher la case dans votre calendrier.

Une école dynamique et engagée !

L'école compte 120 élèves dont 9 élèves inscrits dans la classe de l'Unité d'Enseignement Externalisée, ouverte depuis la rentrée scolaire 2023.

Les 47 élèves de maternelles sont répartis en 2 classes de PS et GS et les 64 élèves d'élémentaires sont répartis en 3 classes de CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2.

Les projets pour cette année scolaire :

- Participations solidaires pour la formation des citoyens de demain :

Mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA.

La collecte a permis d'envoyer un don à l'association qui soutient la recherche médicale en faveur des enfants atteints de leucodystrophie.

Les élèves de l'école, ainsi que des enfants de l'IME ont participé en octobre à une matinée sportive et la classe de CM1-CM2 a fait une dictée avec Bernard Champenois, coureur cycliste handisport.

Dans le cadre du jardin partagé avec le centre de loisirs, un projet plantation soutenu par la municipalité, va permettre d'ajouter des arbres fruitiers dans cet espace.

Sophie Houdot, la directrice, nous informe de l'élection des Eco-délégués dans l'école pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leur établissement. « Les élèves deviennent acteurs à part entière pour contribuer à faire de l'école un espace plus favorable à la biodiversité et davantage engagé dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. »



Photo / Patrick Forget - Terre fragile (Titre : Héritage)

« Cela s'inscrit dans une démarche d'Eco-labélisation de l'école au niveau 1 : la labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été mise en place par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Notre objectif est de concourir pour obtenir le Label niveau 2 : ce projet s'accompagne de protocoles scientifiques, soutenu par la conseillère chargée des Sciences de l'Inspection académique.»

La classe des CM1-CM2 et celle de moyens-grands de maternelle se sont engagées dans un défi national appelé « A l'abordage !». Il s'agit d'un projet porté par la fondation scientifique « La main à la pâte », qui consiste à aborder la flottabilité des matériaux et les transformations de l'énergie au travers de la construction d'une petite embarcation devant se propulser de façon autonome. Les élèves de maternelle étudieront les objets qui flottent ou qui coulent, alors que les élèves de cycle 3 fabriqueront différents objets qui devront permettre à l'un d'entre eux, fabriqué en matériel de récupération, de se déplacer sur 60 cm en autonomie.

Une semaine sciences est d'ores et déjà prévue en juin avec l'IME du Verger fleuri, à la suite de la semaine des arts qui s'est déroulé à l'école cette année : cette fois ce sont les élèves de l'école qui sont invités par et à l'IME pour partager différentes actions mises en place conjointement.

L'école est engagée dans l'opération « Non au harcèlement » ; toute l'école a participé à une journée sur cette thématique le 6 novembre dernier. Sophie Houdot souhaite faire participer ses élèves au prix « Non au harcèlement » avec une vidéo des débats dans la classe autour de ce sujet d'actualité.

» Une école active et festive :

2 classes de l'école sont engagées dans le projet porté par l'OCCE « Les écoles qui folkent ».

La classe de CM1-CM2 partira en classe découverte en mai prochain à Géraudot : ce sera une semaine à dominante voile ainsi que d'autres activités autour du lac. Ce projet pourra se réaliser grâce au soutien financier de la municipalité et du département ainsi qu'une aide logistique et d'encadrement du centre de loisirs.

Halloween : Les enfants de la maternelle au CM2 ont défilé déguisés dans les classes : à l'issue de l'après-midi, un goûter a été partagé entre tous.

Les projets du centre de loisirs avancent et construisent l'année...

Eddy et ses jeux

Nous avions déjà présenté le jeu vidéo Magikus, imaginé par Eddy et créé avec les enfants, dans le numéro 44 de juillet 2022. Ils en sont aujourd'hui à la version 3... et l'aventure continue !

Fort de cette expérience, Eddy permet désormais aux enfants de participer à la création d'un jeu de société. Dans cet univers, ils interviennent à toutes les étapes de conception : réalisation graphique des personnages, enregistrement des sons, et même fabrication d'objets grâce à l'imprimante 3D.

Ce projet repose sur les idées des enfants et intègre des outils technologiques innovants comme l'intelligence artificielle. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs du centre : mixité, responsabilisation et respect de chacun, petits et grands.

Julien et ses activités

Spécialisé dans les activités physiques et sportives, Julien met l'accent sur la coopération, le respect et le fair-play. Grâce au choix de jeux davantage coopératifs, il favorise l'éducation à la mixité filles/garçons ainsi qu'entre les plus jeunes et les plus grands.

Christian, le directeur remplaçant

Tout en gardant ses fonctions d'animateur, Christian assure le remplacement de Cécile actuellement en congé maternité.

Il mène aussi le projet, initié par les enfants de l'école et soutenu par la municipalité, du jardin partagé avec l'implantation en décembre de nouveaux arbres fruitiers. Il prépare également la semaine de classe découverte en collaboration avec la directrice de l'école.

Il organise l'accueil des 25 enfants le matin, entre 30 et 35 le soir, et la restauration scolaire qui reçoit 50 enfants en moyenne, sur 2 sites.

On ne peut que constater que tous se coordonnent pour que les enfants bénéficient des meilleures conditions d'accueil possibles.

Des enfants, des arbres, un beau projet !

Le mardi 2 décembre, les enfants de l'école et quelques uns de l'IME « Le Verger Fleuri », entourés d'enseignants, d'éducateurs et du Maire de la commune, se sont rendus au jardin pédagogique partagé situé entre l'école et la Maison d'Assistantes Maternelles « Les Papillons » pour y planter des arbres. Pas facile d'utiliser une bêche, une pelle ou un râteau, mais c'est tellement ludique. Ce sont 3 pommiers, 2 poiriers, 3 cerisiers, 1 figuier, 1 noyer, 4 noisetiers et une quinzaine de framboisiers qui ont reçu les « petits » soins de nos chères têtes blondes, ou pas ! Ce fut parfois aussi l'occasion de découvrir des vers de terre et une partie du monde des insectes, tellement enrichissant !

Ensuite, pour concrétiser un projet pédagogique initié par Sophie Houdot, Directrice de l'école primaire, les enfants de sa classe de CM-CM2 ont procédé à la plantation d'un noyer de la laïcité dans le potager derrière l'école. Le noyer, cet arbre si majestueux et si robuste, qui peut résister aux attaques du temps, comme doit le faire la laïcité.





La découverte des petits carnivores de nos campagnes

Notre village et ses alentours abritent de petits mammifères discrets, mais essentiels à l'équilibre de nos écosystèmes. Parmi eux, trois espèces se distinguent par leur présence régulière : la fouine, la martre des pins et la belette.

Sauriez-vous les reconnaître ?

Les identifier nous permet de mieux comprendre la faune locale et de préserver une cohabitation harmonieuse… tout en protégeant nos poulaillers !

➤ **La Fouine** *(Martes foina)*



Taille : 40 à 50 cm (sans la queue) ; queue de 20 à 25 cm
Poids moyen : 1 à 2,3 kg
Pelage : brun gris, queue touffue et épaisse
Gorge : large tache blanche en forme de bavette qui descend souvent sur la poitrine jusqu'à la base des pattes

Oreilles : courtes et séparées largement
Habitat : zones agricoles, villages, dépendances, granges, combles
Comportement : active surtout la nuit ; très opportuniste, n'hésite pas à s'approcher des habitations.
➨ **Elle est bien adaptée à l'environnement humain. On la croise parfois dans les greniers où elle peut provoquer quelques nuisances sonores. La fouine chasse à vue et tue ses proies en les saisissant à la nuque.**

➤ **La Martre des pins** *(Martes martes)*



Taille : 45 à 55 cm (sans la queue) ; queue de 18 à 28 cm
Poids moyen : 0,8 à 2 kg
Pelage : brun chocolat, uniforme et soyeux, queue longue et fournie
Gorge : tache jaune orangé, bien délimitée
Habitat : forêts, haies, bosquets

Oreilles : très dégagées et serrées
Comportement : agile et vive, se déplace surtout dans les arbres et évite les zones habitées, assez farouche.
➨ **Longtemps confondue avec la fouine, la martre est en réalité plus forestière et beaucoup plus discrète. Elle ne s'approche que très rarement des habitations.**

D'où proviennent leurs noms ?
Fouine : du bas-latin fagina, « hêtre », car l'animal était autrefois associé aux forêts de hêtres d'où l'appellation latine Martes foina signifiant « martre des hêtres ».
Martre : du francique (langue germanique parlée par les Francs), sous la forme marter ou martar, qui désignait un animal à la fourrure précieuse.
Belette : Mustela vient du latin **mus** = souris + **tela** = javelot (tueur ou élancé), que l'on pourrait transcrire en « chasseuse de souris ».

➤ **La Belette** *(Mustela nivalis)*



Taille : 15 à 25 cm, la plus petite de tous les carnivores d'Europe
Poids moyen : 70 à 125 g
Pelage : brun-roux au-dessus et blanc en dessous ; peut devenir entièrement blanche en hiver dans les régions froides.
Queue : courte et fine

Oreilles : très petites et touffues
Habitat : prairies, murets, jardins et lisières
Comportement : extrêmement rapide et excellente chasseuse de petits rongeurs.
➨ **Redoutable pour les souris et campagnols, la belette est un atout naturel dans nos jardins et nos fermes.**
Elle ne représente généralement aucun danger pour les poulaillers correctement protégés mais elle se faufile dans les plus petits orifices.



Comment éviter leur intrusion dans un poulailler ?
Ces animaux ne visitent un poulailler que lorsqu'ils y trouvent de la nourriture facile d'accès. Les mesures suivantes permettent d'éviter la plupart des intrusions, sans nuire à la faune :

> Sécuriser les accès
- Grillage à mailles fines (2 cm maximum).
- Grillage enterré sur au moins 30 cm pour empêcher le passage par le sol.
- Vérification régulière des ouvertures, planches disjointes et ventilations.

> Protéger l'intérieur
- Fermer systématiquement le poulailler à la tombée de la nuit.
- Rangements hermétiques pour les grains (les rongeurs attirent les petits carnivores).
- Éviter de laisser des oeufs au sol.

> Aménager les abords
- Maintenir une zone dégagée de buissons autour du bâtiment.
- S'assurer qu'aucune branche ou tas de bois ne serve de rampe d'accès.
- Ramasser les restes alimentaires.

Astuce : Une lumière à détecteur peut parfois dissuader une fouine ou belette curieuse, mais la meilleure protection reste un poulailler bien conçu.

• Pourquoi sont-ils importants pour notre écosystème ?
Ces trois carnivores sont de précieux alliés :
- ils régulent efficacement les **populations de rongeurs,**
- ils jouent un rôle dans la **chaîne alimentaire,**
- ils contribuent à **la bonne santé des milieux** naturels.

Les protéger, c'est donc **préserver l'équilibre de nos campagnes.**

Le roitelet, un candide oiseau-roi à protéger

Migrateur partiel de notre région, le roitelet à triple bandeau est, malgré son poids plume, un oiseau singulier aux caractéristiques étonnantes.



Petit prince venu des cieux, le roitelet nous attire par son triple bandeau.
Photos de Fabrice CROSET



À la moindre contrariété, les plumes safranées de l'oiseau se hérissent en forme de crête.

La seule note crescendo répétée du chant du roitelet est si aiguë que certaines oreilles ne la perçoivent pas.



On peut attribuer au roitelet le titre européen de poids plume avec ses 5 grammes, correspondant à la légèreté d'une pièce d'un euro.

D'un arbre, une fébrile silhouette répète à l'envi : « si vous voulez rester vivants, sachez-vous émerveiller ». À l'écoute, ne serait ce pas le timbre de l'alerte voix du roitelet, cet acteur recruté par Jean de la Fontaine, dans la distribution des rôles de la célèbre fable du Chêne et du Roseau ? Nommé au sens noble « petit roi aux cheveux de feu », le roitelet à triple bandeaux cache de singuliers appâts sous l'apparente banalité d'une vie laborieuse.

UNE COURONNE FLAMBOYANTE INCRUSTÉE D'OR ET DE SAFRAN

Suivant les prescriptions du grand ordonnateur, l'experte Nature munie des matériaux d'aquarelliste et de maquilleuse, consacra jadis le jeune dauphin, le parant déjà de subtiles nuances vertes, jaunes et grises, rehaussées de poudre de soleil, de fard et de mascara. Satisfaites de ces primordiales attributions, la magicienne compléta l'habit d'un cou mordoré et d'une incandescente couronne incrustée d'or et de safran. Cette insolite auréole royale, ondoyante au moindre dérangement, sera l'irréfutable preuve d'un caractère de célébrité.

Le long sourcil blanc souligné d'un bandeau noir au travers des yeux différencie le roitelet de son jumeau, le huppé, dépourvu de cet agrément constitutif. Devant ce trait d'espèce, Thémis, déesse grecque de la Justice, arbore à son égal un visage recouvert d'une étoffe symbolisant l'impartialité. Une qualité essentielle à l'exercice de son pouvoir. Migrateur partiel de notre région, le roitelet est souvent confondu au troglodyte qui, d'aventure, explore hardiment les forêts mixtes.

Exempt de vague à l'âme, le candide oiseau-roi virevolte nerveusement sous la ramure, insouciant du titre européen de poids plume avec ses 5 grammes correspondant à la légèreté d'une pièce d'un euro. En constant sursis énergétique, il s'échine à consommer l'équivalent journalier de son poids, chassant inlassablement de son bec fin et pointu insectes et araignées sur les rameaux et dans la végétation basse. Sa témérité l'exposant, l'être y laisse quelquefois sa vie au sein du piège d'une toile visqueuse d'épeire diadème, l'araignée la plus répandue de nos jardins.

Au printemps, la formation des couples dégénère, tantôt, en redoutables et sanglants combats d'arène, rostres pointés vers les rivaux.

À l'initiative d'une oiselle à taille de sylphide, un palais émérite est ardemment édifié, sous la surveillance du fringant prétendant veillant à l'architecture et aux matériaux récupérés alentours par d'interminables va-et-vient conjugaux. Mousse et lichen entremêlés à de la soie naturelle consolident l'extérieur de l'abri princier, l'intérieur étant tapissé de la douceur d'un duvet végétal et animal qui recueillera onze menus œufs d'un gramme, choyés et couvés consciencieusement vingt jours durant.

Le procédé de construction, déterminé par le patrimoine génétique de l'espèce, est sans égal, au prix de la valorisation d'une œuvre d'art cratéiforme, solidement ancrée aux branches et farouchement sauvegardée. En effet, par un comportement ornithologique inusité, les sagaces et prévoyants occupants déplaceront, au moindre danger, l'entrée de leur gîte.

Mais ne nous y trompons pas, 20 millions d'oiseaux meurent annuellement, irrémédiablement sacrifiés par l'impact des activités humaines, soit au total 800 millions d'oiseaux disparus en Europe depuis 1984 (lire ci-dessous). Saurons-nous éviter au raffiné roitelet d'en rejoindre la liste, silenciant à terme la campagne du chant bienfaisant de nos précieux auxiliaires, à l'exemple de l'infortunée alouette des champs ?

20 MILLIONS D'OISEAUX MEURENT CHAQUE ANNÉE EN EUROPE

L'étude irréfragable du Centre national de recherches scientifiques (CNRS) nous informe et nous alerte que, depuis quarante ans, 800 millions d'oiseaux ont disparu en Europe, sacrifiés à l'autel des activités humaines. Annuellement, c'est donc 20 millions d'oiseaux qui meurent silencieusement, soit 1,6 million mensuellement. Toutes les espèces sont concernées, y compris le sujet de cette chronique : le roitelet. Nous savons pourquoi ces chiffres atteignent des extrêmes : on nous le martèle, en prophétisant à très court terme, un monde vidé de toute la richesse d'une vie sauvage. Les causes sont multiples, liées à notre train de vie : développement économique et humain, désertification des campagnes, épandages d'insecticides et d'herbicides, carence alimentaire des oiseaux insectivores et granivores, empoisonnement des espèces, destructions de haies protectrices d'abris et de nidification… Voici des photos rares, car difficiles à réaliser, d'un oiseau familier de notre région, ce roitelet si petit et si discret qu'on l'entend et le voit à peine, seulement dans le silence. Conséquence de sa petitesse, il est seulement roitelet. Mais assurément, c'est un bien un roi, puisque la nature l'a couronné ! En 2024, il est en danger comme tous les oiseaux. Devant l'histoire et les photos de ce frêle et merveilleux oiseau, comment réagir face à son avenir incertain ? Est-ce si désespéré ? Sa vie, comme celles de ses congénères en suspens, est entre nos mains.

◆ Texte reproduit avec l'aimable autorisation de L'Est éclair et Libération-Champagne.
◆ Retrouvez le rendez-vous « Nature » rédigé par Yves Meurville le troisième dimanche de chaque mois dans L'Est éclair et Libération-Champagne.

Denise, l'ardoise qui voulait voyager, suite et fin !



Photo authentique, non générée par l'IA !

Vous vous souvenez, en juillet, dans le précédent numéro du bulletin municipal, on vous contait le début de la belle aventure de « Denise », l'ardoise qui voulait voyager.

Pour bien comprendre cette histoire, il faut revenir à sa genèse.

Chaque année au printemps, depuis des décennies, Clotilde Félicité, Marie-Françoise et Amynthe, les trois cloches de l'église Saint-Denis, n'avaient de cesse à leur retour de raconter à Denise leur périple qui les avaient emmenées à Rome pour fêter Pâques. Mais Denise, clouée à la charpente, ne pouvait les accompagner. Alors, en 2024, quand l'heure de la retraite a sonné, elle a saisi l'opportunité que lui offrait Luca, le globe-trotter, de faire un voyage en sa compagnie vers une destination inconnue. Comme relaté précédemment, la première partie du voyage s'est arrêtée à Parme, cette ville italienne connue pour la bonté de ses habitants. Denise aurait pu profiter de la « dolce vita », mais ses rêves étaient ailleurs. Comme elle avait dans le dos l'image de son idole « tatouée » par Marie-Christine, Luca a vite compris qu'il fallait reprendre la route.

Après avoir traversé l'Europe du sud au nord, ils sont arrivés à Rovaniémi, une ville située à l'extrême nord de la Finlande, le but de ce voyage de près de 3350 kms. Alors pourquoi cette ville ? Et bien parce qu'un de ses habitants est mondialement connu, le Père Noël. Grâce à Évelyne, Marie-Christine, Francis et Luca, Denise coule désormais des jours heureux auprès de celui qu'elle avait toujours souhaité rencontrer.

La morale de cette histoire, c'est qu'il faut toujours croire en ses rêves et que des rencontres imprévues peuvent permettre de les réaliser.

ÉTAT-CIVIL du 1er juillet au 30 novembre 2025

Ils nous ont quittés :

- *Le 25 décembre 2024*

Serge DENIS (addendum)

- *Le 9 juillet 2025*

Jean-Claude DIÉTRICH

- *Le 22 juillet 2025*

Jacky MODÉMÉ

- *Le 9 août 2025*

Jocelyne JOLLAIN

- *Le 29 août 2025*

Guy BORDIER

- *Le 2 septembre 2025*

Jean-Pierre SIMONOT

- *Le 7 septembre 2025*

Monique WETZEL

- *Le 29 septembre 2025*

Ginette BOURGUIGNON

- *Le 18 octobre 2025*

Jeannine MAREST

- *Le 30 octobre 2025*

Denis DUBACH

Ils nous ont rejoints :

- *Le 6 août 2025*

Charline MOULE

- *Le 9 septembre 2025*

Victoire GODIER

Ils se sont unis :

- *Le 26 juillet 2025*

Virginie PICOT & Alexandre GATTO

- *Le 13 septembre 2025*

Marjorie SAVARY & Yoann MOTTÉ